

Association pour la Musique d'André Amellér

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 2 juillet 1995 au siège de l'Association de 11 heures à 13 h 30.

Le Président a ouvert l'Assemblée en remerciant Jacqueline et Jean-Hervé Amellér pour leur travail de rédaction et de compilation du catalogue des oeuvres d'André Amellér. Ce catalogue a été diffusé auprès de tous les membres adhérents à l'Association. Il a été également distribué aux éditeurs de musique possédant des ouvrages du compositeur à leur catalogue. A noter que les éditions Combre ont signalé un renouveau dans la vente d'oeuvres d'André Amellér depuis la sortie de ce document.

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'Ordre National des Musiciens, le catalogue va être diffusé à tous les Conservatoires de Musique de France. Dans le cadre de cet anniversaire, un concert sera organisé avant fin 1995 avec au programme des oeuvres du créateur et premier président de l'ONM : Claude Delvincourt et du dernier André Amellér.

Le projet d'enregistrement d'un CD progresse. Des contacts ont été pris avec divers éditeurs : Calyscope (Bures sur Yvette), Le Gallo (Lausanne). Daniel Paquette doit contacter REM à Lyon. Daniel Stirn indique qu'une subvention ne pourra être obtenue que si la société d'édition est française. Un projet de subvention complet comprenant l'enregistrement, la production, la distribution, etc devra être monté sachant que la subvention ne pourra couvrir que 30 % des frais au maximum, le reste devant être couvert autrement. Des dossiers pourraient être déposés auprès de la SACEM, la SSCP, l'ADAMI, et le FCM. Le dépôt des dossiers est à prévoir au moins 3 mois à l'avance. Les critères de sélection se font sur des créations ou recréations d'ouvrages.

Daniel Paquette a indiqué que l'écriture d'un ouvrage biographique sur AA se poursuivait. Il a eu de nombreux contacts avec des musiciens ayant fréquenté AA. Une étudiante de l'Université de Lyon, Agnès Aumonier, poursuit sa thèse sur AA. Elle devrait la soutenir en novembre 1996. Daniel Paquette pense utiliser des fragments de cette thèse pour les intégrer dans son ouvrage associant la biographie à des analyses des oeuvres.

Un courrier de M. Poujade, maire réélu de Dijon, annonce qu'à l'occasion de l'inauguration d'un nouvel auditorium, il souhaitait attribuer le nom d'une rue de la ville à AA. Le Président suggère qu'une rencontre soit organisée avec M. Poujade pour le remercier de son action et lui proposer d'intervenir pour permettre la recréation d'une oeuvre lyrique d'AA, ainsi que pour participer au projet de CD. Le Président souhaite également en parler à M. Perben, maire de Chalon sur Saône.

Un courrier pourrait être adressé à toutes les écoles de Musique de la région Bourgogne, ainsi que du Jura pour leur adresser le catalogue et leur demander d'attribuer le nom d'AA à l'une de leurs salles.

Le Président demandera à M. Adam, président de la CMF, de faire passer un article dans le journal de la Confédération ainsi qu'il l'a promis à plusieurs reprises.

Le Président indique qu'il avait souhaité faire apposer une plaque sur la maison natale d'AA. L'idée devrait être approfondie.

Deux articles ont été signalés : le premier dans le BIC (Bulletin d'Informations de Courbevoie), le second dans le journal de l'ASSAFRA (Association Française des Saxophonistes). Ce deuxième article a été publié grâce à l'action d'Alain Bouhey qui a associé une courte biographie d'AA à un extrait du catalogue des oeuvres pour saxophone. On trouvera en annexe des copies de ces deux articles.

Le bilan financier fait ressortir un avoir en caisse de 2 916,15 F sur compte courant, et de 8 210 F sur livret de caisse d'épargne à la date du 31 décembre 1994. A noter que ces sommes ont été utilisées en 1995 pour financer la publication du catalogue.

Le compositeur Monique Gabus, présente à l'Assemblée, accepte de faire partie du Comité d'Honneur de l'Association. Il sera proposé par courrier à Messieurs Claude Pascal et Georges Jouvin de faire partie de ce Comité. L'Assemblée souhaite que la composition du Comité ne soit pas limitée à des compositeurs ou musiciens, mais ouverte à toute personnalité oeuvrant pour la Musique. Un document présentant la liste à jour des membres du Comité d'Honneur et des membres du bureau de l'Association sera édité et inséré dans les catalogues.

Jean-Hervé Amellér propose également de préparer une "plaquette" de présentation de l'Association, ainsi que de maintenir un livre de coupures de presse.

Le montant de la cotisation pour les membres actifs est porté à 130 F pour l'année 1996.

La séance a été levée à 13 h 30.

Vu, le Secrétaire Général
Jean-Hervé Amellér

Appel de cotisation pour l'année 1995

(pour les membres n'ayant pas encore réglé leur cotisation pour l'année 1995)

Les cotisations pour l'année 1995 sont les suivantes:

Membre actif	120 F
Membre bienfaiteur	libre

Le règlement peut se faire par chèque bancaire ou postal à l'ordre de:

Association pour la Musique d'André Amellér.